



DOSSIER SPÉCIAL AGRILE DU FRÊNE

L'AGRILE DU FRÊNE, CET INSECTE VENU D'ASIE QUI ENVAHIT NOS FORÊTS

L'agrile du frêne est très présent dans le sud de Lanaudière et un peu partout dans le sud du Québec depuis quelques années. Ce sont toutes les variétés frênes qui sont attaqués par cet insecte ravageur pour nos forêts.

COMMENT PROCÈDE L'AGRILE POUR AINSI DÉTRUIRE LE FRÊNE

Les œufs d'agrile sont pondus sur l'arbre. Au stade de larve, il gruge le bois entre l'écorce et le tronc pour se nourrir, ce qui empêche la sève de bien s'écouler dans les vaisseaux conducteurs de l'arbre. Les arbres finissent par mourir quelques années à peine après avoir été attaqués par l'agrile, la sève ne pouvant plus circuler. Une fois l'arbre mort, l'écorce est généralement retirée par les écureuils, et les pics-bois viennent se nourrir des larves de l'agrile. À ce stade, un abattage devra être effectué pour assurer la sécurité de tous et éviter une chute de branches mortes.

VISIBLEMENT PRÉSENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE

À L'Épiphanie, la présence de l'agrile du frêne a été observée depuis 4-5 ans. Cette essence d'arbre, bien adapté à l'environnement urbain, était très populaire dans les années 70-80. À l'époque, des dizaines de municipalités plantaient cet arbre dans leurs parcs puisqu'il était reconnu pour grandir rapidement et ainsi offrir un bon couvert ombragé après quelques années seulement. Sur le territoire, c'est par centaine qu'on observe cette essence d'arbre sur les domaines publics et privés. Tous les parcs et espaces verts de la Ville accueillent le frêne.

*Dommmages
irréversibles :
L'agrile peut décimer
un arbre en santé
en moins de trois ans.*



RECONNAÎTRE L'INFESTATION

Les principaux signes de présence de l'agrile du frêne sont les suivants :

- > Galeries formées par les larves en forme de « S » sous l'écorce
- > Encoches d'alimentation sur le feuillage
- > Trous de sortie de l'insecte adulte en forme de « D »
- > Trous de pics-bois et enlèvement d'écorce par les écureuils
- > Branches à la cime de l'arbre dégarnies de feuilles
- > Présence de pousses à la base de l'arbre (gourmands)



Permis sans frais

L'APPLICATION D'UN TRAITEMENT CHIMIQUE

Plusieurs citoyens nous ont informés avoir entendu parler d'un traitement contre l'agrile du frêne. Alors, pourquoi ne pas avoir traité ces dizaines d'arbres ? Effectivement, il existe un traitement, mais il est très onéreux. Soit plus de 1000 \$/année par arbre. Vous imaginez donc que la facture est exponentielle au nombre d'arbres de cette espèce que compte le territoire de L'Épiphanie. Et malheureusement, ce traitement n'est pas miracle... Le traitement fait seulement retarder la propagation de la maladie. Dans la totalité des cas, il faudra tout de même procéder à l'abattage quelques années seulement après l'apparition des premiers symptômes de l'insecte...

Pour cette raison, depuis 6 ans, les élus et l'administration municipale ont pris la décision de ne pas traiter les frênes du territoire, mais de plutôt prévoir la disparition imminente de ces majestueux arbres et procéder à une plantation massive de petits arbres. **La prochaine génération de majestueux arbres dans les parcs et espaces verts de L'Épiphanie est ainsi assurée!**

Nous investirons les milliers de dollars épargnés sur le traitement au profit du reboisement intégrant des arbres de gros volumes.

LA DURE RÉALITÉ

La Ville a malheureusement depuis deux ans dû procéder à l'abattage d'une vingtaine de frênes dans ses parcs et espaces verts. Cette année, la Ville devra se résigner à abattre au moins 60 arbres matures dont la majorité se trouve au parc Donald-Bricault et au parc Québecor. L'hiver dernier, nous avons pu d'ailleurs observer que les pics-bois et les oiseaux se sont donnés à cœur joie sur le tronc mort de ces arbres en arrachant presque en totalité l'écorce pour se régaler des larves d'agrile. Le bonheur des uns fait le malheur des autres...

REBOISEMENT ET UTILISATION DES FRÊNES DANS VOS AMÉNAGEMENTS

Une lueur d'espoir dans cette triste annonce. La Ville de L'Épiphanie a la ferme intention de revaloriser les troncs d'arbres des frênes qui seront abattus. L'agrile du frêne ne s'attaquant qu'à une mince couche de l'arbre situé sous l'écorce, le cœur de l'arbre reste donc très sain ! La Ville souhaite réutiliser des troncs d'arbres pour fabriquer du mobilier urbain ou en faire du bois de construction pour les bâtiments municipaux, et en dernier recours, les troncs seront broyés pour en faire du paillis naturel.

COMMENT AIDER ?

Les espèces envahissantes comme l'agrile du frêne se propagent souvent accidentellement dans de nouveaux environnements lorsqu'on déplace du bois de chauffage. L'infestation par l'agrile du frêne continuera vraisemblablement de s'étendre, mais il n'en demeure pas moins important de faire tout ce que nous pouvons pour en réduire le risque.

COMMENT LA VILLE PEUT VOUS AIDER

Bonne nouvelle pour tous les propriétaires qui devront couper un frêne atteint par l'agrile, le conseil municipal vient de modifier sa réglementation pour annuler le tarif applicable à la délivrance des permis d'abattage des frênes. Aucun tarif ne sera exigé et aucune expertise technique demandée pour constater l'infestation conditionnellement à ce que vous acceptiez l'engagement de planter un arbre pour chaque frêne que vous aurez dû détruire. Lors de la journée de l'environnement, la Ville pourra vous fournir un arbre à prix réduit qui remplacera avantageusement ce dernier. Les modalités du programme seront bientôt disponibles sur notre site Internet.

